

TRIBUNE

Belgique-
België
PP-PB
B386



Membre de l'Union
des Editeurs de
la Presse Périodique

Bureau de dépôt
CHARLEROI X

P402047

FGTB / CGSP CHEMINOTS

MENSUEL - 64e ANNEE - N° 8 - 29 SEPTEMBRE 2008

6 octobre, journée d'action interprofessionnelle

Editeur responsable : F. WEGIMONT Place Fontainas 9/11 - 1000 Bruxelles
En cas de non distribution, prière de bien vouloir renvoyer à l'adresse ci-dessus.



Voir page 6

Page 3 :

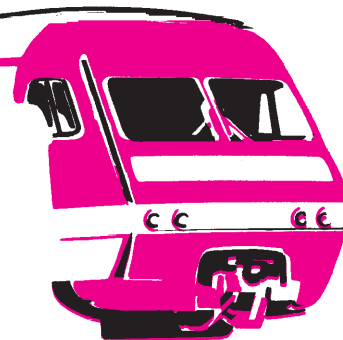
**Enfin, qui sont
les véritables socialistes ?**

Page 5 :

IN-HU-MAIN !!!

Page 9 :

**L'argent roule...
et nous ?**



L'ARGENT ROULE... ET NOUS ?

Qui n'a jamais entendu un spot publicitaire diffusé sur les antennes des médias, y compris de service public, et affirmant « qu'avec **La banque DESLIARDS-MILLARD ton argent travaille** ».

Et puisque l'argent travaille, il rapporte.

Ces thèses, allégrement arrosées, répétées, inondent tellement le citoyen qu'il finit par les trouver logiques, légitimes, inattaquables, voire... **normales**.

« **Normale** », le mot est lâché : qui rentre dans la norme. Mais quelle norme ?

La crise des « subprimes » aux Etats-Unis, pour l'heure seule partie visible du désastre financier généré par le capitalisme débridé, montre, à souhait, que le marché seul, la finance seule sans contrôle ou pas assez de contrôles, sans ou avec insuffisamment de régulation, conduit inexorablement à la **faillite** d'un système autogénéré.

Pendant que les banques engrangeaient de plantureux bénéfices, c'est dans la sphère privée que ceux-ci se distribuaient.

Aujourd'hui que les difficultés apparaissent, ce ne sont pas moins de **sept cents milliards de dollars** que le trésor public

américain va injecter dans ces canards devenus boiteux.

Privatiser les bénéfiques, socialiser les pertes tel est le credo du libéralisme, doctrine ayant de plus en plus d'adeptes dans nos sociétés, dans notre société.

Et pourtant, in fine, cet argent public injecté aura un coût : celui de la sueur, de la force, de l'intelligence : **du travail** des contribuables, des citoyens.

Osons le dire, si le système financier s'écroule c'est parce qu'il ne repose que sur du virtuel.

Les plus-values, journalièrement constatées par des boursicoteurs de tout poil se concluent par des prises de bénéfices, enrichissant ainsi ceux-là mêmes qui ignorent ou feignent d'ignorer que derrière c'est tout un processus de transformation industrielle qui se cache.

Ainsi, le décalage entre l'économie réelle, celle qui mesure les valeurs véritablement produites, et l'économie financière, celle qui recherche des taux de croissance à 2 chiffres, consomme un fossé de plus en plus profond. **Et la fameuse bulle spéculative d'un jour éclater !**

Et nous, cheminots européens, belges qu'avons-nous à y voir ?

Directement, évidemment rien.

Mais indirectement, et sans jouer les « Cassandres » les mois à venir montreront que, la finance étant globalisée, c'est chacun qui d'une manière ou d'une autre ira de sa poche, devra contribuer au sauvetage de ce système.

Ce précédent, démontre au plus réticent que lorsqu'un **État veut** injecter de l'argent, donner un ballon, ici une montgolfière, d'oxygène, il **le peut**.

Si les Etats-Unis, chantre du plus grand libéralisme, peuvent « nationaliser » des institutions bancaires à coups de centaines de milliards de dollars, alors en Europe, en Belgique aussi il doit être possible de renverser la vapeur.

Ceci à une condition, celle d'avoir la volonté politique de le faire.

Mais voilà, encore faut-il le vouloir.

Et comme rien n'est jamais acquis par la classe laborieuse que ce qui est, par ce combat gagné, c'est sans cesse qu'il nous faut batailler, qu'il faut remettre l'ouvrage sur le métier.

En réalité, bien sûr, ce n'est pas l'argent qui travaille mais bien **l'homme, la femme**.

C'est lui, elle, qui en vendant sa force et son esprit produit de la croissance, des fruits. Ne dit-on pas d'une maman à la veille d'accoucher qu'elle entre en salle de travail ?

Partant comment accepter que celui qui, œuvre jours après jours

ait bien des difficultés à boucler ses fins de mois alors que pendant ce temps d'autres... ?

C'est pourquoi, à l'appel de notre organisation faïtière, couple : la FGTB, nous avons décidé de suivre **un mot d'ordre de grève ce 6 octobre.**

Parce que :

- l'amélioration du pouvoir d'achat, la lutte contre la vie chère, la diminution de la facture énergétique concerne tous les travailleurs,
- la liaison des salaires à l'index ne peut être remise en cause,
- la liaison des allocations sociales au bien-être est le meilleur bouclier de la loi de péréquation des pensions,
- les nouvelles diminutions de charges dites patronales réclamées par les organisations d'employeurs auront de fait des influences négatives sur la fonction publique puisque réductrices de rentrées pour l'État,
- l'emploi dans la fonction publique est à nouveau menacé par les déclarations du ministre de l'Économie : Vincent VAN QUICKENBORNE (réduction envisagée de 10% des fonctionnaires),
- le mot « **solidarité** » a encore un sens chez les travailleurs du rail.

Parce que chez nous aussi, celui qui travaille manque, trop souvent, de l'essentiel.

**Le 06 octobre,
l'argent roulera encore....
Et nous ?**

G. GELMINI,
Président.

RÉSUMÉ

SOUS-COMMISSION PARITAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2008

Composition de la S/CP

Un document sera présenté lors de la prochaine réunion, mais le principe avancé par le Président est le suivant :

- 80% de l'effectif du groupe SNCB sera statutaire
- Présence des suppléants.

Nous avons demandé pour que les 2 OR puissent intégrer, dans les compositions syndicales, des membres supplémentaires (à suivre).

Réorganisation structurelle des zones H-I cT.

Ce dossier revenait pour la troisième fois en séance. La Direction, nous a donné des détails concernant la situation des postes d'électricien-adjoint. A la lecture du premier tableau, vous constaterez que certains postes de technicien Elm sont libres et qu'ils pourraient être comblés à l'avenir par des lauréats de l'épreuve spéciale passerelle d'électriciens-adjoints Télécom.

SIEGE DE TRAVAIL	GRADES	CADRE		EFFECTIF ACTUEL
		actuel	futur	
BRUXELLES	Electricien Adjoint	4	2	4
	Technicien Electromécanicien ELM	26	25	19
NAMUR	Electricien Adjoint	2	0	2
	Technicien Electromécanicien ELM	9	12	10
JEMELLE	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	3	0	2
LIBRAMONT	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	0	5	0
ARLON	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	5	0	5
LIEGE	Electricien Adjoint	2	0	2
	Technicien Electromécanicien ELM	12	14	12
VERVIERS	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	3	0	2
CHARLEROI	Electricien Adjoint	2	0	2
	Technicien Electromécanicien ELM	8	14	7
LA LOUVIERE	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	7	0	6
MONS	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	6	9	6
TOURNAI	Electricien Adjoint	0	0	0
	Technicien Electromécanicien ELM	4	0	4



Le tableau ci-dessous vous donne des renseignements concernant le transfert des activités H-IcT.

Au niveau du parcours journalier, nous aurons 15 agents avec un trajet plus long et 14 avec un parcours plus court.

A savoir que les avantages prévus dans le 55 H-HR/2004 sont octroyés aux agents détenant un grade de rang 4 à 9. Possibilité également d'obtenir une indemnité de restructuration liée à l'augmentation du kilométrage parcouru. (Avis 18HR/2008).

Notre organisation a demandé pour trouver une solution suite à la fermeture du siège de travail de Tournai et en mettant en évidence le grand déplacement des agents domiciliés à Mouscron.

Pour nous, l'idéal était de laisser un véhicule à Tournai et ainsi commencer et terminer la journée dans l'ancien siège de travail, mais la Direction HR a rejeté notre proposition, en estimant que cela pourrait être demandé dans d'autres services.

Il faut toutefois souligner que les responsables H-IcT vont étudier le problème et essayer de trouver des solutions en interne (organisation de travail).

Organisation d'une épreuve spéciale unique pour l'accès au grade de technicien elm « Télécom ».

Cette épreuve est réservée aux électriciens adjoints de H-IcT (19 agents).

Au départ, il était prévu une formation spécifique de 3 jours. Nous avons estimé que c'était insuffisant en fonction de la matière et de l'âge de certains électriciens adjoints. Avec l'accord de H-IcT, nous avons décroché 2 journées complémentaires. L'examen porte sur les matières suivantes :

- Partie écrite : tests d'aptitude
- Partie orale : entretien

Moyens de communication à utiliser par le personnel pour l'exécution du service

Ce document précise les nouvelles dispositions qui seront d'application pour tous les agents du groupe SNCB à l'exception des conducteurs et du personnel d'accompagnement des trains.

Notre organisation a mis en évidence les problèmes qui sont toujours d'actualité au niveau de factures GSM de certains conducteurs et nous avons demandé

une réunion spécifique pour essayer de trouver des solutions.

Les deux OR ont demandé un document plus complet pour éviter les confusions et obtenir un avis H-HR pour l'ensemble des cheminots.

Epreuve fermée donnant accès à l'emploi statutaire de conseiller spécialité « Psychosociale ».

Ce document a déjà été présenté à une réunion de la S/CP.

Une modification est apportée au document et concerne le diplôme requis.

Les candidats doivent être en possession du diplôme de licencié en sciences psychologiques ou de licencié en sciences de l'éducation.

Après de multiples palabres, il restera à trouver une solution pour une éventuelle candidature des psychologues non statutaires (contractuels).

Création de nouveaux grades d'agents info trafic et d'agents info trafic principal

La Société propose la création de nouveaux grades, afin de dis-

Transfert de...à...	TIMING	PARCOURS JOURNALIER			AGE		
		Plus long	Idem	Plus court	<50	50-55	>55
JEMELLE → NAMUR	I/2009	2	0	0		1	1
ARLON → LIBRAMONT	I/2009	0	0	7	3	4	
VERVIERS → LIEGE	II/2008	3	0	0		2	1
LA LOUVIERE → CHARLEROI	I/2010	5	1	4	5	3	2
TOURNAI → MONS	I/2009	3	0	3	3	3	
LIEGE → NAMUR	I/2009	2	0	0	1	0	1
TOTAL		15	1	14	12	13	5

poser du personnel spécialisé pour effectuer une communication rapide et efficace des informations relatives au trafic ferroviaire.

C'est une modification du grade d'agent d'accueil à la « sauce Infrabel ».

Notre organisation a demandé pour obtenir une série de renseignements sur ces nouveaux grades et nous avons insisté pour créer des subdivisions dans le grade d'agents d'accueil. Ces nouveaux grades concernent 129 cheminots.

Utilisation du personnel d'accompagnement des trains déclaré inapte à ses fonctions normales

Pour éviter que le document présenté en S/CP ne soit une solution « facile » aux problèmes de la recertification, notre organisation a demandé et **OBTENU** une modification du titre du document.. En effet, nous avons demandé d'ajouter « inapte médicalement » pour ainsi clarifier le contenu du document présenté. C'est ainsi qu'il est prévu de créer, au sein de la Direction B-VN, des postes de rédacteur en plus de postes de commis d'exploitation afin de reclasser les agents dans un emploi proche de l'emploi délaissé.

Ces postes réservés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la norme de 1,25%.

Nous avons, demandé pour que la Société se penche vraiment sur la problématique de la recertification pour l'ensemble des grades concernés.

Accès au grade d'opérateur conduite Cargo

Nous avons à la Direction B-MF, des conducteurs de manœuvres en stage ou à l'essai qui ne peuvent pas demander leur passage vers le grade d'opérateur conduite Cargo.

Nous avons accepté la dérogation aux règlements et ainsi permettre à ces agents, actuellement en stage ou à l'essai, d'obtenir leur passage sur demande vers le grade d'opérateur conduite Cargo.

Ils recommenceront un nouveau stage, et suivront le module « **polyvalence** » spécifique au nouveau grade. En cas d'échec, ils seront admis pour recommencer un stage comme conducteur de manœuvre.

Prolongements de la durée de validité d'épreuve

L'avis 49H-HR/2006 annonçait l'épreuve publique pour l'accès au grade de signaleur de 1^{ère} classe. La durée de validité est prolongée d'un an. La CGSP a demandé pour prolonger de 6 mois la durée de validité de l'épreuve de commis d'exploitation annoncé par l'avis 16PS de 2002. Notre demande a été acceptée.

Nous avons demandé également à la Direction pour qu'elle se penche sur la problématique des sous-chefs de gare et de façon plus spécifique sur les lauréats de l'épreuve de l'avis 108 H-HR de 2006.

La Société a promis une solution pour la réunion de la prochaine S/CP.

Création des grades d'assistant clientèle et d'assistant clientèle adjoint

Afin d'améliorer l'aide aux personnes à mobilité réduite, la Direction B-VN propose de créer deux nouveaux grades. Elle envisage de mettre en place des brigades mobiles dans 12 de ses régions Voyageurs (voir tableau ci contre). **...▶**

Ces brigades mobiles interviendront dans diverses tâches :

- Aide et accueil des PMR
- Entretien installations
- Entretien matériel
- Information
- Canalisation des voyageurs
- Conduite d'un véhicule automobile

L'accès au grade d'assistant clientèle aurait lieu par siège de travail :

- ▶ Sur base du volontariat et priorité aux agents qui détiennent le grade d'agent du triage, chef de triage ou conducteur de locotracteur ;
- ▶ Qui sont titulaires d'un poste du cadre dans la région Voyageurs concernée.

L'accès au grade d'assistant clientèle adjoint aurait lieu par siège de travail :

- ▶ Sur base du volontariat et priorité aux agents de métier, agent de métier spécialisé, chef d'équipe et chef d'équipe spécialisé, chef d'équipe chargeur et chef chargeur, chargeur principal ou conducteur de tracteur E.
- ▶ Qui sont titulaires d'un poste du cadre dans la région Voyageurs concernée.

NOMBRE DE SDT PREVUS POUR LES ASSISTANTS CLIENTELE ADJOINTS			
REGION	SIEGES DE TRAVAIL	ASSISTANT CLIENTELE	ASSISTANT CLIENTELE ADJOINT
Antwerpen	Lier	6	6
Arlon	Libramont	6	6
Brugge	Lichtervelde	4	4
Charleroi	Charleroi Sud	6	6
Denderleeuw	Derderleeuw	6	6
Denderleeuw	Dendermonde	6	6
Gent	Gent Sint Pieters	6	6
Hasselt	Mol	6	4
Kortrijk	Kortrijk	4	4
Leuven	Leuven	6	6
Liège	Liège-Guillemins	6	6
Mons	Ath	6	6
Mons	Tournai	6	6
Namur	Namur	6	6
Namur	Ottignies	12	0
		92	78
		170	

Notre organisation a mis en évidence les faiblesses de cette nouvelle structure et un nouveau document sera présenté lors d'une prochaine réunion.

Documents d'information sur les restaurants d'entreprise

Voici quelques mois, un document a été discuté au niveau de la S/CP et la Société avait prévu de fermer les restaurants qui ne répondaient pas à la norme de vente (50 repas).

En fonction de notre réaction, la norme avait été revue et la Société avait accepté de passer de 50 à 45 et de compter les dagoberts.

Un an après, comme les nouvelles normes de vente n'étaient toujours pas respectées, il est devenu impossible de maintenir l'activité dans les restaurants de Bascoup, Cuesmes, Namur,

Ronet, Merelbeke et Gand Maritime. Toutefois, en fonction de notre argumentation, la Direction nous a donné son accord de principe pour prolonger l'essai jusque la fin du mois de décembre. Une nouvelle évaluation sera effectuée début janvier 2009.

Recrutement de techniciens Elm

Le groupe SNCB a besoin de recruter en 2008, 372 techniciens Elm. Le mode actuel de sélection de candidats à ces emplois, tel que prévu par le régime organique, ne donne pas de bons résultats.

Il est prévu de suspendre pendant 6 mois le mode de sélection actuelle et de le remplacer par un nouveau système.

La sélection se déroulera en une seule journée et comprendra trois parties :

- Connaissance techniques - QCM sur ordinateur. Cette partie est éliminatoire
- Test d'aptitude ayant pour objectif, d'évaluer leurs aptitudes techniques, ce test n'est pas éliminatoire.
- Entretien individuel et pour y satisfaire, il faut obtenir 12/20.

La visite médicale sera programmée 2 semaines après l'examen.

Transfert d'activité du dépôt de conducteur de Montzen vers Aachen West

Les agents volontaires affectés au 01/12/2008 comme titulaires à Aachen West, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire de 11€ à l'index actuel par prestation complète à Aachen West, afin de compenser les frais de déplacements supplémentaires. Il faut souligner que nous avons « **arraché** » 1€ de plus, mais que l'accouchement n'était pas sans douleur...

M. ABDISSI, *Secrétaire Général.*

Dans nos régionales

MONS

Aux pensionné(e)s et prépensionné(e)s
« CHEMINOTS »
de la régionale de MONS-BORINAGE

Le Comité « pensionnés et prépensionnés cheminots » de la régionale organise **le samedi 29 novembre 2008 à 15h00** son traditionnel « goûter des anciens » qui aura lieu dans la salle « Janssens » (1^{er} étage) du siège de la régionale au 18/20 de la rue Lamir à MONS (parking aisé dans la cour accès possible dès 14h30)

Le Camarade Claudy DESCHAEPMEESTER ayant en charge au Bureau National les pensions et œuvres sociales sera présent et nous fera brièvement le point sur les sujets d'actualité.

Comme d'habitude l'apéritif, le fameux Pagnon Borain, la cougnolle, le café, le vin et les animations habituelles vous feront passer un très agréable après-midi empreint de la joie des retrouvailles, de souvenirs ferroviaires, de camaraderie et de fraternité.

La participation aux frais reste fixée à 6 € et sera perçue dans la salle.

Les Inscriptions sont à communiquer (au plus tard !!) avant le vendredi 21 novembre 2008, du lundi au vendredi de 18 à 20 heures par téléphone aux membres du Comité :

Albert MAHIEU : 065/64.44.46

Ou

Marcel DEBRICHY : 065/31.36.05

Ou

Jacques DEPUYT : 065/31.59.66

Ou

Jean-Claude DUFRASNE : 065/67.92.37

INVITATION CORDIALE A TOUS



LES DIFFERENTS TYPES DE MINIMUM GARANTI

1. Minimum garanti de pension de retraite pour raisons d'âge ou d'ancienneté

Pour les agents mis à la retraite dans ces conditions et ayant atteint l'âge de 60 ans, le montant minimum garanti est fixé forfaitairement et varie selon la situation de famille.

Sont cependant exclus du droit au minimum garanti, les agents bénéficiaires d'une pension différée lorsque le total des services admissibles pour l'ouverture du droit à cette catégorie de pension est inférieur à 20 ans.

Le montant mensuel brut indexé minimum garanti de pension sur

la base d'une fonction à temps plein s'élève à :

- Pour un retraité isolé : 1142,66€.
- Pour un retraité marié : 1428,32€.

2. Minimum garanti pour cause d'inaptitude physique

Pour une pension de retraite pour cause d'inaptitude physique, le montant mensuel brut indexé minimum garanti pour une fonction à temps plein s'élève :

- Pour un retraité isolé : à 50% du traitement global moyen des 5 dernières années de la carrière (c'est-à-dire, un montant mensuel brut compris entre 1142,66€ et 1606,63€) ;
- Pour un retraité marié : à 62,5% du traitement global moyen

des 5 dernières années de la carrière (c'est-à-dire, un montant mensuel brut compris entre 1428,32€ et 2008,29€) ;

Remarque : pour des prestations complètes, les montants, ci-dessus) sont adaptés proportionnellement.

3. Minimum garanti pour cause d'inaptitude physique

Le minimum garanti de pension de survie n'est accordé qu'au **conjoint survivant** dont le conjoint décédé exerçait une fonction principale. Le minimum garanti de pension.

Le montant mensuel brut indexé minimum garanti de pension s'élève à 996,05€.

Cl. DESCHAEPMEESTER,
Secrétaire National.

BIENTOT DU NOUVEAU DANS LES POINTS DE CONTACT POUR LES PENSIONNES

Le service des Pensions met actuellement en place une nouvelle organisation au niveau de ses points de contact.

Les Pensionnés de retraite et de survie recevront prochainement **un courrier spécifique**, lequel constituera un guide pratique des points de contact (localisations, horaires, moyens de communication...). Votre revue LE RAIL consacrera un article à ce sujet dans une prochaine édition et toutes ces informations se retrouveront également sur le site Web.

Sachez déjà que :

- 12 points de contact seront créés dans les régions Nord et Sud (à raison de 3 par district) et le Service des Pensions de la Direction H-HR (bureaux -HR-341 et 342) jouera le rôle de point de contact pour les Pensionnés de la région de Bruxelles ainsi que pour ceux résidant à l'étranger ;
- Les permanences seront désormais assurées par des assistant(e)s sociaux (ales) qui seront à même de vous apporter toute l'aide nécessaire en matière de pensions et de vous guider dans d'autres domaines tels que les facilités de circulation, les soins de santé,...
- Les points de contact seront accessibles tous les jours de la semaine par téléphone et par voie électronique, même en dehors des jours de permanence.

Voir le Rail de septembre 2008.

Cl. DESCHAEPMEESTER,
Secrétaire National.

NOUVEAU MECANISME DE PEREQUATION DES PENSIONS

Nous publions ci-dessous la lettre que Mr Tony VAN DEN BERGHEN nous a transmise en août dernier :

« Messieurs,

CONCERNE : NOUVEAU MECANISME DE PEREQUATION DES PENSIONS DU SECTEUR PUBLIC

Votre lettre du 22 juillet 2008 a retenu toute notre attention. Avant toute réponse, il nous semble opportun de rappeler que le nouveau mécanisme de péréquation décrit au chapitre IV de la loi du 25 avril 2007 relative aux pensions du secteur public (qui modifie les dispositions la loi du 9 juillet 1969 en matière de péréquation), s'il est clair dans son principe, soulève encore, de manière générale plusieurs questions quant à l'interprétation à donner à certaines de ses dispositions, notamment dans des situations spécifiques au personnel du Groupe SNCB.

Il appartient au Service des Pensions du Secteur Public de prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la loi et de calculer, sur la base des nouvelles dispositions légales, le pourcentage de péréquation pour chaque corbeille, y compris celle du groupe SNCB, au terme de chaque période de référence.

Ce n'est donc qu'après avoir pris connaissance de l'interprétation donnée en pratique aux textes par le SdPSP, dans les cas particuliers qu'il rencontrera dans ce cadre, que l'on pourra en définir plus précisément la portée.

Un document sur les principaux éléments du nouveau mécanisme de péréquation a été présenté à la SCPN, le 5 mars dernier. Nous espérons disposer de plus de renseignements sur certains points particuliers, avant la clôture de la première période de référence.

En attendant, un document complémentaire sur les procédures à suivre sera présenté prochainement à la Sous-commission paritaire nationale.

Au regard des principales interrogations mentionnées dans votre courrier, nous attirons déjà votre attention sur les points suivants :

• *La corbeille Groupe SNCB est constituée des pensions de retraite ayant pris cours durant les 4 années précédant la période de référence (pour la 1^{ère} période = 2003-2006), à la condition que les pensions attachées à un même maximum barémique soient au moins au nombre de 10 (art. 12, §§ 4 e 5 nouveau de la loi du 09/07/1969). Selon la simulation établie par notre service des pensions sur la base des données dont il dispose (pensions existantes), plus de 97% des pensions de retraite en question figurent dans la corbeille GROUPE SNCB pour la 1^{ère} période de référence. C'est ainsi que, sur base de ces chiffres, seules 111 pensions sur les 3737 répertoriées ne seront pas prises en compte pour calculer la rémunération globale de la corbeille. Il s'agit notamment de pensions d'agents admis à la retraite avant d'avoir atteint l'échelle maximale de leur grade. Nous ne pensons pas qu'il faille trop s'y attarder vu le petit nombre de cas et, par conséquent, l'influence minimale qu'ils auraient eue sur les rémunérations globales au 01/01/2007 et au 31/12/2008, sur base desquelles le pourcentage de péréquation pour l'ensemble des pensions de retraite et de survie, est établi.*

• *Les règles relatives au minimum garanti de pension ne sont en rien modifiées par le nouveau mécanisme de péréquation.*

• *Pour la première période de référence, la corbeille de péréquation et la rémunération globale de départ sont établies sur la base des échelles barémiques et suppléments de traitement en vigueur au 01/10/2007 (avec ou sans effet rétroactif) et non au 31/12/2006.*

De plus, les suppléments de traitement qui doivent être déterminés par arrêté royal (art. 12§ 7, al. 2,3^o), existant au 01/01/2007, ne sont pas pris en considération pour l'établissement de la rémunération maximale des pensions qui ont pris cours avant le 1^{er} janvier 2007 (art. 14, al. 4 et 6).

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

T. VAN DEN BERGHEN

*Dans nos régionales***CHARLEROI**

Le COMITE REGIONAL DES PENSIONNES CHEMINOTS de la régionale de CHARLEROI organise une conférence sur les homes et maisons de repos pour personnes âgées

LE MARDI 18 NOVEMBRE 2008
Rue de Montigny, 42
CHARLEROI - salle 1

Orateurs du jour

- ▶ Un représentant des homes de la région de CHARLEROI,
- ▶ Monsieur Serge TONNEAUX - Inspecteur Principal des Œuvres Sociales de la SNCB.

Accueil des participants à 9h30
Début de la conférence à 10h00
Nous vous attendons très nombreux à ce débat.

Bien cordialement.

INFO**A. GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A LA REVISION DES PROGRAMMES DES EPREUVES DE SELECTION**

Lors du protocole d'accord 2008/2010, nous nous sommes engagés à revoir le contenu des épreuves de sélection et la Société a proposé d'adapter comme suit le programme de ces épreuves.

1. Première séance

Tests d'aptitude éliminatoires permettant d'évaluer les aptitudes (verbale, numérique, abstraite, spatiale, technique...) en rapport avec le grade supérieur sollicité.

2. Deuxième séance

Cette séance serait ouverte aux candidats ayant satisfait aux tests d'aptitude.

Cette seconde séance comportant deux parties :

- les compétences comportementales requises pour le grade supérieur seraient appréciées à l'appui

d'un questionnaire d'auto-évaluation lié au domaine professionnel que le candidat aurait préalablement complété.

L'évaluation serait discutée et validée par le candidat lors de l'entrevue. Cette partie serait non éliminatoire.

- L'entretien aurait pour but d'évaluer les connaissances et compétences techniques du candidat en fonction des exigences du grade supérieur et ainsi apprécier sa motivation. Cette partie serait éliminatoire.

Nous avons fait remarquer que la révision du concept des épreuves de sélection ne doit pas devenir un prétexte pour perturber au rang 3 l'équilibre entre les agents universitaires et les agents non universitaires.

Nous avons également attiré l'attention sur le fait que les épreuves fermées pour l'obtention du grade de « principal » et la première partie des épreuves de sélection du premier groupe comportent pour le moment une matière commune qui peut donner lieu à l'obtention d'une dispense pour cette matière.

De tenir compte que bon nombre d'agents ont déjà consenti certains efforts et qu'ils ont de cette façon obtenu une dispense pour une ou plusieurs matières des épreuves de sélection.

Il est donc primordial pour notre organisation de trouver une solution pour incorporer ces dispenses dans le nouveau concept proposé.

Nous demandons aussi de revoir le concept des journées de préparation.

Le groupe de travail se réunira le MARDI 14 OCTOBRE.

B. ADJOINT A L'AGENT DE MAITRISE

L'avis 124H-HR nous annonce l'épreuve fermée pour le passage des adjoints à l'agent de maîtrise statutaire vers le nouveau grade d'assistant technico-administratif.

Afin de revoir la matière programmée pour cette épreuve, nous organiserons une journée de révision

LE MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008 à la CGSP NAMUR à 9h30

Inscription : dans votre régionale. Cette journée sera couverte par un congé de promotion sociale.

C. REMISE À NIVEAU

Le 29 octobre, la C.G.S.P. Luxembourg organise à ARLON, une séance de remise à niveau en mathématique.

Lieu : CEPST, rue Castilhon, 86 à 6700 ARLON

Heure : de 9h à 16h

Contact : Gerard SERVAIS - secrétaire permanent CGSP CHEMINOTS - 063/230100

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU SOUS-COMITE NATIONAL DES ŒUVRES SOCIALES DU 15 SEPTEMBRE 2008

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Le chèque-sport
- Le remboursement des prestations d'ostéopathie,
- Le remboursement du Gardasil et Cervaux (vaccins contre le cancer du col de l'utérus).

Dossiers très importants à nos yeux étant donné qu'ils touchent un grand nombre de cheminots.

Hélas, nos collègues de la CSC TRANSCOM n'ont pas pris position concernant ces dossiers, en prétextant qu'il y avait des dossiers plus importants à traiter.

Suite à cet incident, les dossiers seront remis sur la table lors d'une prochaine réunion. Notre organisation a bien l'intention de faire avancer les choses et de ne pas laisser ces dossiers au « frigo ».

Nous vous tiendrons informés du suivi de ces dossiers.